



RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Référence :
DGTCP-DSDI-PM2-REL-02-2024
Version : 2
Date d'édition : 26/06/2024
Page : 1/4

Objet : Relevé de conclusions de la réunion du Comité d'Organisation du Dialogue Général, tenue le 26 juin 2024.

Rédaction du document	Vérification du document	Validation du document
<p>Madame ODOUKOU Amenan Viviane</p> <p>Chargée d'Études à la Direction de la Stratégie et du Développement Institutionnel</p> <p>Membre du Secrétariat Technique</p> <p>Visa : </p>	<p>Madame N'GUESSAN Madeleine épouse KOUADIO</p> <p>Trésorier Général de Tiassalé</p> <p>Coordonnatrice du Secrétariat Technique</p> <p>Visa : </p>	<p>Monsieur TRAORÉ Lanciné</p> <p>Payeur Général des Armées</p> <p>Président du Comité d'Organisation</p> <p>Visa : </p> <p> TRAORÉ Lanciné Payeur Général des Armées</p>
Gestionnaire du document	Secrétariat Technique du Dialogue Général	
Destinataires pour action	Destinataire pour information	Validité
Membres du Comité d'Organisation	Direction Générale	À compter du : 27 JUIN 2024



<p>CONTEXTE</p>	<p>Le mercredi 26 juin 2024, de 10 heures à 12 heures 56 minutes, s'est tenue, à la salle de conférence DIBY Koffi Charles de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la deuxième réunion du Comité d'Organisation du Dialogue Général du Trésor Public, sous la présidence de Monsieur TRAORÉ Lanciné, Président du Comité d'Organisation (PCO).</p> <p>Elle a enregistré la participation de membres de la Cellule d'Encadrement du Dialogue Général, des Vice-présidents et des membres du Comité d'Organisation ainsi que de plusieurs membres du Comité de Direction élargi.</p> <p>La liste de présence est jointe en annexe.</p> <p>Le présent relevé fait la synthèse des échanges et des principales diligences se rapportant à cette séance de travail.</p>
<p>PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS</p>	<p>I. Informations générales</p> <p>II. Point des préparatifs du Dialogue Général par Commission</p> <p>III. Questions diverses</p>
<p>SYNTHESE DES ÉCHANGES</p>	<p>I. Informations générales</p> <p>Au titre des informations générales, le PCO a fait les précisions suivantes :</p> <p>❖ <u>Au titre du Pré-dialogue</u></p> <p>1- <i>Prorogation exceptionnelle du délai de participation au sondage en ligne</i></p> <p>En vue de recueillir le maximum de propositions au cours de la phase du Pré-dialogue, l'enquête d'opinion en ligne sera exceptionnellement ouverte ce jour mercredi 26 juin 2024, jusqu'à 18 heures précises.</p> <p>A ce jour, 3 830 agents ont renseigné le formulaire, soit un taux de participation de 70,92%.</p> <p>2- <i>Site retenu pour l'organisation du Dialogue Général</i></p> <p>Des investigations menées par le Comité d'Organisation, il ressort que le Palais de la Culture est mieux approprié pour la tenue du Dialogue Général.</p> <p>La reconnaissance de ce site a été effectuée par les Commissions Techniques en vue de la prise de dispositions idoines.</p>



3- Canevas d'intervention des Services et des différents Corps et Groupes constitués dans le cadre du Dialogue Général

Relativement à l'intervention des Services et différents Corps et Groupes constitués, il convient d'indiquer que le Directeur Général n'a pas voulu imposer un canevas, comme cela se fait lors des Revues de Direction. Toutefois, dans un souci d'efficacité dans la production du rapport général de ces assises, il est proposé dans les termes de référence deux (2) articulations essentielles, à savoir état des lieux et propositions (*cf. proposition de structuration en annexe*).

Aussi importe-t-il de préciser que les communications des Circonscriptions Financières devront intégrer les préoccupations de l'ensemble de leurs postes rattachés, y compris les Paieries de District et de Région.

Les interventions des Services selon l'ordre défini (*cf. tableau récapitulatif de l'ordre de passage en annexe*) devront être faites par des collaborateurs, et non par les Responsables de service, les Fondés de Pouvoirs, les Sous-directeurs et assimilés.

L'élaboration des communications des Mutuelles de service devra se faire conformément à la répartition retenue dans les termes de référence (*cf. tableau de répartition en annexe*), avec la désignation d'un Porte-parole par groupe, soit neuf (9) au total.

Les Associations, Amicales et Syndicats interviendront distinctement, à travers les Porte-paroles qu'ils désigneront librement à cet effet parmi les membres de leur Bureau.

4- Délai de transmission des projets d'intervention et des listes des participants

Le délai de transmission des différents projets d'intervention au Secrétariat Technique est fixé au vendredi 28 juin 2024, à 24 heures.

Par ailleurs, la date butoir pour la transmission de la liste des participants au titre de chaque service et structure est fixée au vendredi 28 juin 2024, à 13 heures précises. Ladite liste devra préciser l'identité de l'agent désigné en qualité de Porte-parole.

Nota bene : le mail du Secrétariat Technique est le suivant : secretariattechnique.dialoguegeneral@tresor.gouv.ci.



❖ *Au titre du Dialogue Général proprement dit*

1. Dates et salle retenues pour le Dialogue Général proprement dit

Le Dialogue Général proprement dit se tiendra les 3, 4 et 5 juillet 2024, à la salle LOUGAH François du Palais de la Culture, à Abidjan-Treichville.

2. Dispositions pratiques à respecter

Au cours de ces assises, les participants devront se présenter à l'accueil munis de leur badge ou de leur carte « AMAT-CI » et faire preuve de ponctualité et d'assiduité pendant les trois (3) journées de travaux, conformément au programme joint au présent relevé.

II. Point des préparatifs du Dialogue Général par Commission

De l'intervention des différentes Commissions, il ressort un niveau appréciable de mise en œuvre des diligences planifiées.

Par ailleurs, le projet de budget du Dialogue Général a fait l'objet de validation, après les amendements proposés.

III. Questions diverses

Aucun point enregistré au titre des questions diverses.